REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : AISNE

COMMUNE de FOLEMBRAY

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

- 1) Administration Générale: Election Secrétaire de séance,
- 2) Finances: Virement de crédits,
- 3) Patrimoine: Expulsion locative,
- 4) **EDF**: Contrat électricité école Gustave Masset,
- 5) <u>Personnel</u>: Protection sociale complémentaire.

Questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le seizième jour du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – VIOT Hugues – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.

Mmes PETIT Franciane - BONNETIER Paulette - LEVANDOWSKI Martine.

ETAIENT REPRESENTES:

MEY James par FORET Pascal ALEXANDRE Monique par BONNETIER Paulette SALENGROS Martine par PORTAS Jacques JUMEAUX Astrid par VIOT Hugues MAILLARD Cédric par TEMPESTINI Serge

ÉTAIT ABSENTE

Stéphanie GAUDET

XXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 05.

courriel: x-folembray@wanadoo.fr

EXTRAIT DE PROCÉS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seizième jour du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – VIOT Hugues – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.

Mmes PETIT Franciane – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

<u>NOMBRE</u>

de conseillers en exercice 15 de présents 9 de votants 14

ETAIENT REPRESENTES:

MEY James par FORET Pascal ALEXANDRE Monique par BONNETIER Paulette SALENGROS Martine par PORTAS Jacques JUMEAUX Astrid par VIOT Hugues MAILLARD Cédric par TEMPESTINI Serge

AFFAIRE N°1

ÉTAIT ABSENTE

Stéphanie GAUDET

OBJET:

ADMINISTRATION GENERALE:

Le Président prend la parole :

"Monsieur Fabrice PIERRET se propose comme secrétaire de séance. Je vous demande votre avis."

Election secrétaire de séance

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

Date de la convocation au conseil municipal: 08.11.2022

Le secrétaire de séance Fabrice PIERRET Le Maire Jacques PORTAS

EXTRAIT DE PROCÉS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seizième jour du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – VIOT Hugues – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.

Mmes PETIT Franciane – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice 15 de présents 9 de votants 14

ETAIENT REPRESENTES:

MEY James par FORET Pascal ALEXANDRE Monique par BONNETIER Paulette SALENGROS Martine par PORTAS Jacques JUMEAUX Astrid par VIOT Hugues MAILLARD Cédric par TEMPESTINI Serge

AFFAIRE N°2

ÉTAIT ABSENTE

Stéphanie GAUDET

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

OBJET: FINANCES:

Décision modificative n°3 M14 – Année 2022 Monsieur le Maire propose de réaliser une décision modificative sur le budget primitif M14 comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses :

- Compte 202 : - 3 300 € - Compte 204182 : + 3 300 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- Compte 6411 : +6 000 € - Compte 6574 : -6 000 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la décision modificative n°3 sur le budget primitif M14 année 2022.

Date de la convocation au conseil municipal : 08.11.2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

Le secrétaire de séance Fabrice PIERRET

Le Maire Jacques PORTAS

EXTRAIT DE PROCÉS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seizième jour du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – VIOT Hugues – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.

Mmes PETIT Franciane – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

ETAIENT REPRESENTES:

MEY James par FORET Pascal ALEXANDRE Monique par BONNETIER Paulette SALENGROS Martine par PORTAS Jacques JUMEAUX Astrid par VIOT Hugues MAILLARD Cédric par TEMPESTINI Serge

AFFAIRE N°3

NOMBRE

15

14

de conseillers en exercice

de présents

de votants

ÉTAIT ABSENTE

Stéphanie GAUDET

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

OBJET: PATRIMOINE:

La locataire de la maison sise 8, rue de la Gare reste redevable, à ce jour, de la somme de 5 006.49 € correspondant aux loyers impayés depuis l'année 2020.

Procédure expulsion Pour loyers impayés 8, rue de la Gare A l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident :

- D'engager une procédure, par huissier, pour l'expulsion de la locataire du 8, rue de la Gare à Folembray,
- D'autoriser le règlement des frais s'y afférents,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

Date de la convocation au conseil municipal : 08.11.2022

Le secrétaire de séance Fabrice PIERRET Le Maire Jacques PORTAS



NOMBRE

de conseillers en exercice 15

de présents

de votants

EXTRAIT DE PROCÉS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seizième jour du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. PORTAS Jacques - FORET Pascal - VIOT Hugues - PIERRET Fabrice -GROSJEAN Roger - TEMPESTINI Serge. Mmes PETIT Franciane - BONNETIER Paulette - LEVANDOWSKI Martine.

ETAIENT REPRESENTES:

MEY James par FORET Pascal ALEXANDRE Monique par BONNETIER Paulette SALENGROS Martine par PORTAS Jacques JUMEAUX Astrid par VIOT Hugues MAILLARD Cédric par TEMPESTINI Serge

AFFAIRE N°4

14

ÉTAIT ABSENTE

Stéphanie GAUDET

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

OBJET: EDF:

Le Président prend la parole :

« Les contrats pour la fourniture d'électricité avec EDF pour les bâtiments communaux et l'éclairage public arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Les offres de prix (contrat à prix fixe ou contrat expert ARENH) de EDF regroupant les 3 contrats, vous ont été distribuées précédemment. Je vous demande votre avis. »

Contrats EDF Pour la commune

Date de la convocation au

conseil municipal: 08.11.2022

Après avoir étudié les offres de prix, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- 🦫 le contrat expert ARENH pour la fourniture d'électricité avec EDF Collectivité pour les bâtiments communaux pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2023.
- 🦫 le contrat expert ARENH pour la fourniture d'électricité avec EDF Collectivité pour l'éclairage public pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

Le Maire

Le secrétaire de séance Fabrice PIERRET



Jacques PORTAS

Folembray

EXTRAIT DE PROCÉS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seizième jour du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de FOLEMBRAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jacques PORTAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – VIOT Hugues – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.

Mmes PETIT Franciane – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

NOMBRE

de conseillers en exercice 15 de présents 9 de votants 14

ETAIENT REPRESENTES:

MEY James par FORET Pascal ALEXANDRE Monique par BONNETIER Paulette SALENGROS Martine par PORTAS Jacques JUMEAUX Astrid par VIOT Hugues MAILLARD Cédric par TEMPESTINI Serge

AFFAIRE N°5

ÉTAIT ABSENTE

Stéphanie GAUDET

A l'unanimité, Monsieur Fabrice PIERRET est élu secrétaire de séance.

OBJET: FINANCES:

Le Président prend la parole :

« Je vous propose de modifier les tarifs concernant la location des salles communales »

Tarifs communaux Au 1^{er} janvier 2023 Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de voter les nouveaux tarifs communaux (voir l'annexe) qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Fait et délibéré en séance les susdits jour, mois et an ;

> Le Maire Jacques PORTAS

Date de la convocation au conseil municipal: 08.11.2022

Le secrétaire de séance Fabrice PIERRET



1 €

Tarifs de la commune

Location des salles des fêtes :

| | | Location en semaine Location | | le week-end | |
|---|---|--|---|---------------|-------|
| | | | Habitants | Extérieurs | |
| Grande salle | | 120 € | 340 € | 570 € | |
| Petite salle | | 120 € | 260 € | 430 € | |
| Foyer des anciens | | 80 € | | | |
| Hall d'exposition | | | 400 | € | |
| <u>Cautions</u> : | Prix pour comp Prix pour vaisse | elle par personne : elément de vaisselle :elle cassée : voir annexe | | 2 € 0.30 € | pièce |
| | Pour la petite sa Pour la vaisselle Pour le tri des c | salle:lle:lle:lle:lle:lle:lle:lle:llechets lors de la location de imum 15 jours suivants la le | e la salle : | 500 € 45 € | |
| <u>Concessio</u> | ns cimetière : | | | | |
| | | *************************************** | | 150 € | |
| | | *************************************** | | 300 € | |
| | 50 ans | •••••• | *************************************** | 500 € | |
| Place avec caveau existant (hors prix de la concession) | | | | + 700 € | |
| <u>Colombari</u> | i <u>um</u> : | | | | |
| | 15 ans | *************************************** | ************************** | 900 € | |
| | | •••••• | | 1 800 € | |
| | | olumbarium | | 70 € | |
| | Plaque colonne Gratuit pour dis | Jardin du souvenir persion des centres | ••••• | 35 € | |
| <u>Cavurne ci</u> | metière : | | | | |
| | 15 ans | *************************************** | *************************************** | 100 € | |
| | | *************************************** | | 200 € | |
| | 50 ans | *************************************** | | 350 € | |
| Transport. | • | *************************************** | | 30 € | |
| Droit de place camion | | | 30 € | | |
| Location d | | | | | |
| | 1 plateau + 3 tré | teaux | *************************************** | 2€ | |
| | | S | | 5€ | |
| | | | | 3 € | |
| | | eteaux + 8 chaises | | 5€ | |
| | | | | 1 € | |
| Cantine | 1ransport | | ••••• | 5€ | |
| | Prix du repas en | jours fixes | *************************************** | 4.70 € | |
| | Prix du repas au | forfait | ****************************** | 7.15 € | |
| Photocopie | es : | | | | |
| £ | | ************************************* | ************************************* | 0.30 € | |
| | | •••••• | | 0.50 € | |

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Département : AISNE

COMMUNE de FOLEMBRAY

Liste des délibérations

Du Conseil municipal du 16 novembre 2022

Affaire n° 1 : Election secrétaire de séance – adoptée à l'unanimité,

Affaire n°2: Décision modificative n°3 – Budget primitif M14 – Année 2022 – adoptée à l'unanimité,

Affaire n°3: Procédure d'expulsion – 8 rue de la Gare – Adoptée à l'unanimité,

Affaire n°4: Contrats EDF – adoptée à l'unanimité,

Affaire n°5: Tarifs communaux au 1er janvier 2023 – adoptée à l'unanimité,

Le 18 novembre 2022

Secrétaire

F. PIERRET

Le 18 novembre 2022

Le Maire,

J. PORTAS



Courriel: x-folembray@wanadoo.fr

QUESTIONS DIVERSES

Protection sociale complémentaire :

A compter du 1^{er} janvier 2025 la participation (à hauteur de 7 euros minimum) pour protection sociale complémentaire en **prévoyance** devient obligatoire pour les employeurs territoriaux.

De même, à compter du 1^{er} janvier 2026, la participation (à hauteur de 15 euros minimum) pour la protection sociale complémentaire en **santé** devient obligatoire pour les employeurs territoriaux.

Deux possibilités s'offrent à l'employeur :

- La labellisation : chaque salarié choisit librement sa mutuelle, son assurance ou son institution de prévoyance parmi celles qui sont labellisées, condition nécessaire pour la participation employeur. Il adhère au(x) contrat(s) proposé(s) selon les options définies par l'opérateur qu'il retient.
- la convention de participation : un cahier des charges est établi par l'employeur pour mettre en concurrence les prestataires. Il en retient un auquel l'agent doit adhérer s'il veut bénéficier de la participation employeur.

Le Centre de Gestion 02 propose de mettre en place une convention de participation. Pour ce faire, un partenariat entre les CDG 02, 59 et 80 a été noué et une assistance à maîtrise d'ouvrage commune a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Suivent les signatures,

Le 17 novembre 2022

Le Secrétaire,

Fabrice PIERRET

Le 17 novembre 2022

1 000 LAIS

Le Maire,